

Paris, 17 avril 2024

Agrivoltaïsme : Jeunes Agriculteurs mobilisé pour une application ambitieuse du décret !

Jeunes Agriculteurs prend acte de l'adoption d'un cadre national sur l'agrivoltaïsme, qui permettra le développement des projets agrivoltaïques. Notre syndicat soutient la synergie entre agriculture et énergies renouvelables, soulignant le rôle crucial des agriculteurs dans la transition écologique.

La parution de ce décret nous oblige cependant à rester vigilants. Nous demandons à ce que l'arrêté sur le contrôle et les sanctions des installations agrivoltaïques et photovoltaïques soit publié rapidement et soit suffisamment dissuasif pour sanctionner les projets alibis. En effet, les sanctions devront être suffisamment fortes et rapides à mettre en œuvre pour dissuader les porteurs de projets opportunistes, qui dévoient l'agrivoltaïsme au seul service d'intérêts financiers.

Nous rappelons également la nécessité de pouvoir compléter le décret par des chartes départementales, à l'initiative des représentants agricoles locaux.

Jeunes Agriculteurs regrette toutefois que la position de l'INRAE n'ait pas été entendue, la limite de taux de couverture au sol de 40% permettant des projets qui pénalisent excessivement la productivité agricole. Nous appelons à respecter le seuil de 10% de perte de rendement maximum autorisés. En l'état actuel des technologies agrivoltaïques, les projets au-delà d'un taux de couverture de 25% ne nous semblent pas devoir recueillir un avis favorable en CDPENAF, puisqu'ils engendrent des pertes de rendement nettement supérieur à 10%. Notre réseau et nos représentants seront donc particulièrement présents aux CDPENAF, pour ne retenir que les projets vertueux, garantissant le maintien d'une production agricole significative.

En ce sens, nous demandons à ce que l'observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité, censé apporter l'expertise d'un retour d'expérience précis et exhaustif, soit rapidement mis en service.

Jeunes Agriculteurs reste force de proposition et s'inscrit déjà dans le travail de la future proposition de loi transpartisane sur le partage de la valeur de la production d'énergie verte dans les territoires, qui sera porté cet été par le député Pascal LECAMP. Nous insistons sur l'importance d'une répartition juste et équitable des bénéfices de la production d'énergie en agriculture, qui doit irriguer l'ensemble des agriculteurs et des filières. La rente tirée des énergies ne saurait être préemptée par quelques-uns.

Enfin, nous appelons à un travail sérieux pour sécuriser la relation entre les énergéticiens, les agriculteurs et les propriétaires, tout en respectant le statut du fermage.

Ensemble, engagés pour des agricultures durables et des territoires vivants

Contact Presse

Rémi Rossi | 07 86 22 90 67 | rrossi@jeunes-agriculteurs.fr

Fondé en 1957, **Jeunes Agriculteurs** est le seul syndicat professionnel composé exclusivement de jeunes âgés de moins de 38 ans. Apolitique et indépendant, le syndicat représente 50 000 agriculteurs issus de toutes les productions. Répartis en 14 structures régionales et 95 structures départementales, Jeunes Agriculteurs a pour objectifs de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et de favoriser l'accès au métier d'agriculteur pour assurer le renouvellement des générations en agriculture.